

Délibération n° 2026-09-38

Objet : Approbation d'un avenant n° 1 à la convention de location de l'Ehpad Henri Vincenot

Président du CCAS :

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL

Présidente de séance :

Madame Aurélie LOIRE

Présent-e-s :

Madame Catherine ANAVOIZARD, Madame Julie BELLENGER, Madame Anne CAILLOT-BODEZ, Madame Hanna DIF, Madame Kaoutar DJEMAI-DAWOOD, Monsieur Pierre FOURRIER, Madame Marie-Aleth GRARD, Madame Nadia LAHMAR, Madame Aurélie LOIRE, Madame Fannie MALATERRE, Madame Cristina MARTINEAU

Procurations :

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL donne pouvoir à Madame Aurélie LOIRE,
Monsieur Jean-Joseph PARRIAT donne pouvoir à Monsieur Pierre FOURRIER

Excusé -e-s :

Monsieur Pierre BEUFARON, Madame Stéphanie DESMAISONS, Madame Marie-Gabrielle LEGEAY, Madame Mireille MALECOT

Secrétaire de séance :

Madame Maud LARZILLIERE, Directrice du CCAS

Mesdames, Messieurs,

Lyon Métropole Habitat est propriétaire d'un immeuble édifié sur un terrain pour lequel il est titulaire d'un bail emphytéotique administratif pour une durée de 45 années, prenant fin le 19 décembre 2031.

Dans le cadre de ce bail emphytéotique administratif, autorisant la construction d'un EHPAD, la commune de Villeurbanne est propriétaire du tènement sur lequel repose l'immeuble.

En date du 20 décembre 2012, Lyon Métropole Habitat a signé une convention de location avec le CCAS de Villeurbanne, gestionnaire de l'Ehpad Henri Vincenot situé à Villeurbanne, 16 avenue Dutrievoz, pour une durée de 45 années.

A la demande du CCAS, vont être réalisés des travaux de rénovation des ascenseurs de l'établissement.

Un avenant est donc nécessaire pour fixer le coût de ces travaux ainsi que les modalités de financement entre les différentes parties.

Je vous demande donc, mesdames, messieurs, de bien vouloir approuver l'avenant n°1 à la convention de location de l'Ehpad Henri Vincenot dont le projet est annexé, et d'autoriser M. le Président à le signer, ainsi que tout document s'y afférant.

Ainsi fait et délibéré
Pour copie conforme à l'original
Villeurbanne, le 1 octobre 2026
Le Président
Cédric Van Styvendael

Pour le Président du CCAS
et par délégation,
la Vice-Présidente
Aurélie LOIRE

